

Bilan de l'utilisation de la DSIL en 2018
Fiche n°5 : la priorité scolaire

1) La DSIL a été très largement mobilisée en 2018 pour apporter un soutien financier aux élus engageant des travaux sur leurs bâtiments scolaires

Afin de soutenir les collectivités engageant des travaux sur des bâtiments scolaires, une priorité dédiée intitulée « *création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires* » a été intégrée aux catégories d'opération éligibles à la DSIL en 2018. Au 31 décembre 2018, **près de 82,86 millions d'euros de la DSIL 2018 ont été consacrés au financement de 466 projets relevant de cette catégorie**, qui représentent un montant total d'investissement de près de 450 millions d'euros (soit un effet levier de 4,42).

En outre, des projets classés par les préfetures dans d'autres priorités thématiques, notamment les priorités « *rénovation thermique* », « *mise aux normes et sécurisation des équipements publics* » ou encore les « *contrats de ruralité* » peuvent également porter sur des équipements scolaires. On peut également intégrer à ce recensement certaines subventions accordées au titre des contrats de ruralité, puisque certains comportent un volet scolaire (notamment *via* le développement du numérique).

Le tableau suivant recense les subventions attribuées à des projets portant sur des infrastructures scolaires, quelle que soit la priorité au titre de laquelle le projet a bénéficié d'une subvention :

| Priorité ou Contrat de ruralité | Coût total des projets financés (HT) | DSIL attribuée (AE 2018) | Nombre de projets financés | Nombre de projets GPI Rénovation énergétique | Nombre de projets GPI Mobilité et Transports | Coût moyen HT des projets financés | Effet de levier |
|--|--------------------------------------|--------------------------|----------------------------|--|--|------------------------------------|-----------------|
| Rénovation thermique, Transition énergétique ou Développement des énergies renouvelables | 104 707 429 € | 40 154 183 € | 260 | 241 | 0 | 402 721 € | 1,61 |
| Mise aux normes et sécurisation des équipements publics | 42 455 910 € | 13 163 857 € | 166 | 3 | 1 | 255 758 € | 2,23 |
| Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité | 1 474 262 € | 537 809 € | 10 | 0 | 9 | 147 426 € | 1,74 |
| Développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements | 499 152 € | 210 579 € | 2 | 0 | 0 | 249 576 € | 1,37 |
| Développement du numérique et de la téléphonie mobile | 3 159 811 € | 1 055 523 € | 15 | 0 | 0 | 210 654 € | 1,99 |
| Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires | 449 390 726 € | 82 861 909 € | 466 | 109 | 2 | 964 006 € | 4,42 |
| Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants | 14 162 223 € | 3 204 805 € | 28 | 4 | 2 | 505 794 € | 3,42 |
| Contrats de ruralité | 96 241 742 € | 16 648 457 € | 181 | 42 | 2 | 531 722 € | 4,78 |
| | 712 091 255 € | 157 837 123 € | 1 128 | 399 | 16 | 631 141 € | 3,51 |

Le nombre total de projets portant sur du bâti scolaire soutenus par la DSIL (1 128 projets, pour près de 157,84 M€ de subvention) est donc bien supérieur à celui des opérations relevant de la seule priorité « création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires ».

2) La DSIL a également permis de financer les projets au titre du dédoublement des classes de CP et CE1 des écoles situées en zone REP et REP+

Le Gouvernement avait demandé aux préfets de région de veiller particulièrement au financement des travaux de dédoublement des classes de CEP et de CE1 dans les zones REP et REP+.

La DSIL a ainsi été mobilisée à hauteur de plus de 10,5 M€ pour financer 82 projets d'un montant total supérieur à 24,4 M€. D'un montant moyen de 298 646 euros, ce type de projets a bénéficié d'une subvention moyenne au titre de la DSIL supérieure à 128 222 euros, soit un taux de 43% plus de deux fois supérieur au taux moyen de subvention de la DSIL en 2018 (21%).

La liste ci-dessous recense certaines opérations identifiables dans les tableaux de suivi comme ayant contribué à cette priorité gouvernementale :

| Collectivités bénéficiaires | Description du projet | Montant de la subvention DSIL | Coût total du projet | Taux de subvention |
|-----------------------------|--|-------------------------------|----------------------|--------------------|
| Avignon | Dédoublement des classes de CP et CE1 dans les quartiers de la politique de la ville à Avignon | 200 044 € | 862 630 € | 23,19% |
| Arles | Dédoublement des classes de CP et CE1 en zones REP + | 30 981 € | 51 635 € | 60% |
| Saint Etienne | Transformation des écoles en REP et REP + pour la mise en place de classes de CP à 12 élèves. | 20 000 € | 100 000 € | 20% |
| Clermont-Ferrand | Dédoublement des classes en REP + | 27 146 € | 108 585 € | 25% |
| Villeurbanne | Dédoublement des classes de CP et CE1 en zones REP et REP + | 104 402 € | 159 440 € | 65,48% |
| Grenoble | Dédoublement des classes en zones REP ou REP+ | 135 000 € | 540 000 € | 25% |
| La Rochelle | Travaux dans les écoles pour la création de classes en zones REP et REP+ | 55 139 € | 86 950 € | 63,41% |
| Canon | Réaménagement des locaux scolaires pour l'accueil des classes de CP dédoublées | 42 977 € | 53 722 € | 80% |
| Lormont | Acquisition de modulaires scolaires pour le dédoublement des classes | 157 023 € | 222 356 € | 70,62% |
| Tourcoing | Dédoublement de 29 classes de CP et de CE1 | 206 511 € | 516 278 € | 40% |
| Evreux | Acquisition d'une classe mobile pour le dédoublement des classes | 105 000 € | 150 000 € | 70% |
| Ablon-sur-Seine | Travaux de restructuration en vue de créer trois classes au sein de l'école Pasteur A, dans le cadre de dédoublement de classes situées en REP et REP +. | 184 649 € | 595 641 € | 31% |
| Louviers | Dédoublement de classes | 3 575 € | 5 106 € | 70,01% |
| Saint-Louis (974) | Dédoublement de classes de CP et de CE1 des écoles de la commune en zones REP et REP+ | 368 000 € | 294 400 € | 80% |
| Oissel | Rénovation de l'école de Mongis pour le dédoublement des classes de CP et de CE1 bénéficiant du label GPI – Rénovation énergétique | 112 302 € | 449 207 € | 25% |
| Saint-Benoît (974) | Dédoublement des classes de CP et de CE1 des écoles de la communes en zones REP et REP+ | 462 400 € | 578 000 € | 80% |
| Besançon | Dédoublement de classe CP CE1 de l'école Fourier à Planoise | 10 000 € | 33 333 € | 30% |

| | | | | |
|------------------------|---|-------------|--------------|--------|
| Sochaux | Dédoublment des classes de CP à l'école élémentaire des chênes (située en REP +) | 3 108 € | 7 470 € | 41,61% |
| Villiers-le-Bel | Dédoublment de classes en zone REP et REP+ permis par la construction d'un bâtiment modulaire dans l'école maternelle Henri Wallon et la reconfiguration de salles de classes dans les écoles Henri Wallon, Paul Langevin 2 et Jean Moulin en vue de créer des classes supplémentaires de CP. | 28 680 € | 227 700 € | 12,6% |
| Château-Thierry | Travaux inscrits dans le GPI – Rénovation énergétique relatifs à des groupes scolaires et permettant l'amélioration de la performance énergétique dans les 15 sites de la ville ainsi que le dédoublement des classes de CP. | 119 015 € | 340 043,96 € | 35% |
| Paris | Dédoublment des classes situées en REP (103 écoles élémentaires ou polyvalentes) et REP+ 14 écoles) dans les 117 écoles concernées | 1 185 014 € | 2 059 592 € | 57,54% |
| Sarcelles | Dédoublment de classes en zone REP et REP+ : travaux de rénovation dans les écoles Bel Air, Albert Camus, Louis Pasteur, Bois Joli, Jules Ferry, et Pierre et Marie Curie et achats d'équipements informatique pour ces établissements | 121 320 € | 963 750 € | 12,58% |

On constate que les projets financés au titre du dédoublement des classes relèvent de plusieurs profils :

- Dans certains cas, des opérations d'investissement d'un montant relativement modeste (inférieures à 50 000€) sont mises en œuvre pour adapter les locaux à la création d'une classe supplémentaire. Il s'agit d'établissements dans lesquels les infrastructures sont déjà adaptées (espace suffisant), mais que des ajustements ou des restructurations limités sont nécessaires (installation d'une cloison amovible, travaux d'aménagement ou de rénovation de salles existantes). Les préfets ont souvent choisi de subventionner ces opérations à un taux élevé (supérieur à 30% pour la majorité d'entre elles).
- A l'inverse, des projets de plus grande ampleur, d'un montant supérieur à 150 000 €, ont parfois été nécessaires. Il s'agit alors d'opérations de construction de bâtiments, rendues indispensables du fait de l'exiguïté des locaux existants mais également de restructurations lourdes de biens immobiliers déjà existants. Des taux de subvention élevés ont pu être proposés pour ces opérations également (par exemple, l'opération de dédoublement des classes de CP et de CE1 des écoles en REP de la commune de Beauvais a été financée à hauteur de 348 298 €, soit 80% du montant total de l'opération).